



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/1995/83/Add.2  
29 juin 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

Session de fond de 1995  
Genève, 26 juin - 28 juillet 1995  
Point 10 de l'ordre du jour

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Rapport du Groupe de travail à composition non limitée  
chargé de l'examen des dispositions relatives aux  
consultations avec les organisations non gouvernementales  
sur sa deuxième session

Additif

Incidences sur le budget-programme du projet de décision  
intitulé "Examen général des dispositions relatives aux  
consultations avec les organisations non gouvernementales"

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31  
du règlement intérieur du Conseil économique et social

1. A sa deuxième session, le Groupe de travail à composition non limitée chargé de l'examen des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales a décidé de recommander au Conseil économique et social l'adoption d'un projet de décision intitulé "Examen général des dispositions relatives aux consultations avec les organisations non gouvernementales".

2. Aux termes de ce projet de décision, le Conseil déciderait :

a) De proroger d'un an le mandat du Groupe de travail, en lui allouant un temps de réunion de deux semaines au moins, et prierait le Groupe de travail de présenter son rapport final au Conseil à sa session de fond de 1996;

b) Qu'à compter de 1996, le Comité chargé des organisations non gouvernementales se réunirait annuellement et, le cas échéant, à titre exceptionnel, si l'accomplissement de ces obligations ne souffrait aucun délai.

3. En ce qui concerne le Groupe de travail, il est envisagé d'organiser une session de deux semaines à New York, en janvier 1996. Pour cette réunion, il faudrait prévoir des services d'interprétation et l'établissement de documents (5 pages avant la session, 20 pages pendant et 100 pages après) dans les six langues officielles. Les ressources nécessaires se chiffrent à 251 100 dollars au total.

4. Pour le Comité chargé des organisations non gouvernementales, on envisage l'organisation d'une session supplémentaire de deux semaines pendant l'exercice biennal 1996-1997. Il faudrait assurer des services d'interprétation dans les six langues officielles. En ce qui concerne la documentation, les besoins seraient les suivants : 500 pages avant la session en anglais, français, et espagnol; 5 pages pendant la session et 20 pages après la session dans les six langues officielles. Les ressources nécessaires se chiffrent à 391 900 dollars au total.

5. Le coût total des services de conférence nécessaires pour ces réunions (643 000 dollars) serait imputé sur le montant global des crédits demandés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 au titre du service des réunions et conférences des Nations Unies. Leur coût effectif serait communiqué à l'Assemblée générale dans le rapport sur l'exécution du budget-programme. Aucun montant supplémentaire n'est donc requis à ce stade.

-----